Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260602-332026-DE

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

Affaire n°33-2026

L'an deux mille vingt-six, **le deux juin** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 27 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) – M Jean-François BORDAIS (1er Adjoint) – Mme Nadine BRARD (2ème Adjointe) - M Raboana RANAIVO - M Dominique RUBIN – M Thierry MONTENAT – Mme Nathalie TERRIEN – Mme Ludivine THOMAS — Mme Aurélie HAILLOT - M Albéric JOHANET - Mme Maud EL KOUCH - M Baptiste DUVAL.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : Mme Dorothée du PONTAVICE – Mme Julie STEFANELLI – M Dorian MASSON.

OBJET : LOTISSEMENTS DU CHENE I et II – Mise à jour de la numérotation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune y compris les futures voies privées qui seront ouvertes à la circulation.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales et facilite ainsi la fourniture de services publics tel que les secours, la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons.

Le conseil municipal par délibération n°03-2025 en date du 23 janvier 2025 a procédé à la dénomination des rues et à la numérotation des lots du lotissement du Chêne I (partie communale) et II (aménageur privé).

Cependant, la numérotation attribuée au macro-lot n°56 ou « A » (n°28 à n°32) n'a plus lieu d'être et nécessite une actualisation. Seul un numéro est à attribuer au macro-lot n°56 ou « A », le n°28. Il convient donc de modifier la numérotation associée à ce macro-lot ainsi que celle attribuée aux lots suivants relatifs au lotissement du chêne II :

Lotissement du Chêne I (partie communale)

N° du Lot	*Ancienne numérotation*	**Nouvelle numérotation**
56 (ou A)	*28 à 32*	**28**

Lotissement du Chêne II (aménageur privé)

N° du Lot	*Ancienne numérotation*	**Nouvelle numérotation**
18	*34*	**30**
19	*36*	**32**
20	*38*	**34**
21	*40*	**36**

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260602-332026-DE

Il est proposé à l'assemblée :

- ***de METTRE À JOUR la numérotation pour le lotissement du chêne I et II, conformément au plan annexé à la présente délibération qui actualise celui annexé à la délibération n°03-2025 du 23 janvier 2025 ;***
- ***d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, **ADOPTE** les propositions susmentionnées.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 02 juin 2026.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Maire,
Frédéric MARTIN

MAIRIE DE POCÉ-LES-BOIS
35 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Aurélie HAILLOT